



		Plan Climat Air Energie Territoirial					
Action n° B7 Développer les infrastructures pour la pratique du vélo		Référence SRADET Objectifs 5, 7, 10, 11, 14, 16 Règle n°25, 26, 27		Lien avec le PDU		Atténuation	
Axe stratégique : Efficacité énergétique							
Objectifs				Contexte			
Déjà engagé Schéma des modes doux adopté							
2024							
Développer les infrastructures cyclistes :				Les déplacements internes au coeur urbain de l'agglomération se font majoritairement en voiture (76 %) ; 6 % des déplacements se font en vélo			
1 - Le stationnement et les bornes de recharge sur les liaisons existantes				Quelques linéaires de pistes cyclables en site propre existent de façon éparse et la Ville de Dreux a créé des bandes cyclables sur ces principaux axes de circulation			
2 - Relier la Maison des Espaces Naturels au centre urbain du territoire, la ville de Dreux							
3 - Les liaisons sur les axes structurants identifiés et lorsqu'une opportunité se présente dans une commune donnée				Le Schéma des mobilités douces adopté en 2019 prévoit 14 actions afin de développer les mobilités douces dont notamment la finalisation de l'aménagement des axes structurants, la création de liaisons douces entre les communes en s'appuyant sur les anciens tracés ferrés (voies vertes), la création de bandes cyclables, la création de stationnement pour les vélos de courte et de longue durée avec borne de chargement électrique, de zones de circulation apaisée, l'aide à l'achat de vélo à assistance électrique, la création d'un parcours pédagogique			
2025 Augmenter la part modale du vélo à 9 % (objectif régional)							
2030 réduire la part modale de la voiture à 71 % (objectif régional)							
2050 Réduire la part modale de la voiture à 56 % (Objectif régional)							
Cible				Potentiel de réduction des GES			
Communes				Suivant la fréquentation et la longueur des linéaires aménagés			
Pilotage de l'action				Délais			
Communes en lien avec l'Agglo du Pays de Dreux				Sur la période			
Partenaire : DDT / ATD 28				<u>Lien avec les fiches A0, A6</u>			
Descriptif							
1 - Sensibiliser les élus (voir fiche A6 et A0) 2 - Conforter les liaisons existantes en les équipant 3 - Créer des liaisons nouvelles							
Moyens							
Techniques : Pas de moyens spécifiques				Financiers :			
Humains : Service transport				Union Européenne FEDER 50 %			
				Région Centre Val de Loire Contrat régional 30-40 %			
				Conseil Départemental Eure et Loire FDI 20-30 %			
				Communes			
Indicateurs de suivi		Linéaires équipés créés ; fréquentation des linéaires					
<u>Etapes de réalisation</u>							
							
Sensibiliser les élus municipaux		Equipement des liaisons existantes		Evaluation de la fréquentation		Création de liaisons nouvelles	